

DOCUMENT D'INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS GÉNÉRABLES APPLICABLES POUR LA SAISON 2021**Il est important de lire cette feuille au complet et de la conserver****TARIFS POUR LA SAISON 2021**

(les taxes sont en sus.)

À PARTIR DU 01 MAI**JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2021**

Terrain 5 mois (avec 30 amps).....	1895,00\$
Extra grand terrain.....	300\$
Loisirs..... 1 personne) 20,00\$.....2 personnes)	35,00\$
Chauffe-eau électrique.....	30\$
Voiturette électrique (gaz int.).....	100,00\$
30 AMPÈRES additionnel.....	125\$
Réfrigérateur additionnel (remise).....	30,00\$
Réfrigérateur Energy Star (obligatoire d'ici 2 ans)	
Poêle électrique (toute grandeur).....	INTERDIT
Laveuse.....	INTERDIT
Congélateur.....	INTERDIT
Air conditionné rajoutée.....	75,00\$
2e remise (8x10 max).....	30,00\$
Vélo électrique et quadriporteur.....	30,00\$
Refroidisseur d'eau.....	20,00\$

Laveuse, sècheuse, chauffe-eau, plinthes, foyer et chauffe-rette électrique strictement interdits.

Réfrigérateur de l'équipement = OBLIGATOIRE SUR le PROPANEFermeture officielle du terrain SAISON 2021
Le 30 septembre 2021 à minuit**LE TERRAIN EST LOUÉ TEL QUE VU. TOUTES LES MODIFICATIONS ET CHANGEMENTS SONT FAITS AUX FRAIS DU LOCATAIRE AVEC L'AUTORISATION DE LA DIRECTION.****AVANCE DE RÉSERVATION POUR 2021
PAYABLE AVANT LE 31 AOÛT 2020** (Le dépôt de 631,00\$) non remboursableLes terrains qui n'auront pas été réservés au plus tard le 31 août 2020 à minuit seront considérés comme libres et la direction se réserve le droit de les louer à d'autres clients. Le terrain devra être libéré au plus tard le 30 septembre 2020.. **Des frais mentionnés au contrat seront appliqués pour les retardataires. Un chèque sans provision impliquera des frais de 30,00\$ également.****PAIEMENT FINAL PRINTEMPS 2021**

Les terrains qui n'auront pas été complètement payés avant le 01 mai 2021 seront considérés comme annulés par la direction Celle-ci enlèvera les équipements qui pourraient s'y trouver afin de louer le site à d'autres clients et ce, à vos frais. Si vous ne pouvez venir avant cette date, veuillez nous faire parvenir votre chèque par la poste.

MODE DE PAIEMENT

Possibilité en 3 versement : 631\$ (Août) 631\$ (décembre) et la balance en avril 2021. Par chèque, argent, Interac et carte de crédit

CONDITIONS ESSENTIELLES

- ⇒ Le locataire ne pourra céder son droit du présent bail ni sous-louer en tout ou en partie les lieux loués. Des frais de 150\$ sera applicable pour un transfert de bail.
- ⇒ Le locataire sera personnellement responsable des dommages causés à la propriété du Locateur par ses enfants et/ou visiteurs. À cet effet, il s'engage par les présentes à payer les dommages/intérêts encourus.
- ⇒ Le locateur ne pourra être en aucun cas tenu responsable des dommages causés au locataire par un manque partiel ou total d'électricité dû aux conditions atmosphériques ou climatiques.
- ⇒ Le locateur ne sera en aucun cas responsable de quelque dommage que ce soit causé par les faits et gestes ou omissions des autres locataires ou tout occupant client du camping Au Vieux Foyer.

Le présent contrat est assujéti à toutes les taxes qui peuvent s'appliquer en vertu des lois en vigueur dans la province de Québec et, à ce titre, s'engage à les payer ou à les rembourser au propriétaire de camping dans le cas où celles-ci seraient directement réclamées de ce dernier.**RÉSILIATION DE VOTRE BAIL**Votre avance n'est pas remboursable. Vous devez nous avertir avant le 15 avril 2021 et libérer le terrain avant le 1er mai 2021. Ce bail ne peut être annulé après le 1er mai 2021. **(Aucun remboursement et bail payable en entier.****En réservant votre site, vous vous engagez à respecter TOUS LES RÈGLEMENTS DU CAMPING ET À DÉCLAQUER TOUS LES EXTRAS, SOUS PEINE D'EX-****DROIT D'EXPULSION**

Tous les locataires sont tenus de se conformer aux présents règlements sous peine d'expulsion sans aucun dédommagement ou remboursement quelconque.

Le propriétaire du terrain se réserve le droit d'expulser tout locataire ou visiteur qu'il jugera à sa seule discrétion, indésirable.

CES RÈGLEMENTS SONT SUJETS À DES CHANGEMENTS EN TOUT TEMPS, SANS PRÉAVIS, PAR LA DIRECTION DU TERRAIN DE CAMPING. JE M'ENGAGE À RESPECTER LES RÈGLEMENTS CI-HAUT MENTIONNÉS.**Lorsque je ne renouvelle pas mon contrat et quitte le Camping, je m'engage à le remettre dans le même état qu'à mon arrivée à moins d'entente avec les propriétaires.**_____
Signature et Date

OCCUPATION

Le prix d'une location saisonnière s'applique à une famille campeur, soit 1 couple et ses enfants légitimes de moins de 18 ans.

VISITEURS

Tous vos visiteurs doivent payer le tarif à partir du 01 mai jusqu'au 30 septembre. L'heure de départ des visiteurs est 23h00 en semaine et minuit la fin de semaine. Vous devez vous assurer que vos visiteurs respecteront les présents règlements et vous serez tenus responsables de leur non-respect. Les visiteurs doivent stationner leur voiture et moto dans le stationnement à l'entrée.

VITESSE

8 Km/h maximum pour tous (automobile, voiturette de golf, bicyclette et vélo électrique). Toutes personnes que la direction du camping juge dépasser la vitesse maximale, pourrait se faire interdire l'accès au camping en voiture. **Avertissez vos visiteurs et vos enfants dès la nuit, aucune bicyclette ne doit circuler sur le camping.**

STATIONNEMENT

Tout campeur doit **OBLIGATOIREMENT** stationner sur son terrain et non dans la rue. **Il est interdit de stationner sur les terrains libres.** La visite stationne près de l'accueil.

PISCINE

Tous les campeurs saisonniers et visiteurs doivent respecter les règlements relatifs à la baignade qui sont affichés à la piscine. L'équipe de sauveteurs s'assurera que tous respectent les règlements sinon les contrevenants sont susceptibles d'expulsion. Aucun animal n'est accepté à la piscine. **Aucune nourriture; ni bouteille ou contenant en verre, plastique seulement.**

FOYERS ET FEUX DE CAMP

Les foyers et les feux de camp ne doivent présenter aucun danger pour les arbres, les voisins, etc. Assurez-vous que le feu est bien éteint avant de vous retirer pour la nuit. ***Aucun feu de camps durant de grands vents, et aucun GAZ ET OU HUILE (produits toxique) N'EST TOLÉRÉ pour allumer les feux de camp et ou le foyer. Notre feu doit toujours être sous supervision.**

RÉNOVATIONS

Toute rénovation est interdite entre le 22 juin au 15 août 2021. Tous travaux de rénovation doit être obligatoirement approuvés par la direction. Vous devez demander un permis de rénovation à l'accueil. **AUCUNE NOUVELLE CLÔTURE DE BOIS N'EST PERMISE sans l'autorisation de la Direction. Les nouvelles remises l'aluminium sont interdites.**

ÂGE DE L'ÉQUIPEMENT AUTORISÉ

Maximum de 15 ans; Avec droit de regard de la Direction avant décision.

IDENTIFICATION

Votre numéro de terrain doit être visible sur le bord de la rue et votre car doit être identifier par votre numéro.

HORS SAISON

Le camping Au Vieux Foyer ne peut être tenu responsable des dommages causés à vos équipement. Il est important de remiser vos accessoires pour la période hivernale.

DÉCHETS

Le campeur s'engage à déposer ses ordures domestiques dans les contenants près de la rue. Aucun déchet ou sac à vidange ne sera toléré SUR OU DEVANT OU PAR TERRE. Vous êtes responsable de vos gros déchets et débris autre que domestiques. Vous ne pouvez pas déposer vos déchets dans le bois sous peine d'amende.

COUVRE-FEU

Tout bruit exagéré pouvant incommoder vos voisins (dans l'équipement de camping ou dans une voiture) est prohibé en tout temps. **Aucun bruit ne sera toléré du dimanche au jeudi entre 23h00 et 9h00 et le vendredi et samedi entre minuit et 9h00** sous peine d'expulsion. Tous les jeunes de 16 ans et moins doivent être sur leur terrain respectif avant 22h00.

PARTY PRIVÉ sur votre terrain. Vous devez demander la permission au bureau sept jours avant. Il est interdit de fermer les rues et d'avoir haut-parleur et micro. La musique doit être en sourdine au coucher du soleil et doit être terminée au couvre-feu.

ÉLECTRICITÉ

Il est recommandé d'utiliser un seul appareil électrique à la fois. Tous les réfrigérateurs doivent être à l'intérieur d'une remise. **Les lumières de décoration de Noël électriques au DEL sont acceptées pour un maximum de 25 WATTS et devront être éteintes le jour. Les lumières en tube sont interdites.** Sécheuse, laveuse, lave-vaisselle, foyer, plinthe, chauffe-électriques STRICTEMENT interdit.

AIR CONDITIONNÉE

Les équipements de Camping ou Motorisés munis de 2 unités AC devront en utiliser seulement que 1 et recouvrir la 2e d'une toile. L'air conditionnée doit être éteinte si vous êtes absent (sauf pour les animaux).

ENFANTS

Tout enfant de 18 ans ou moins ne peut rester seul sur le terrain pendant un ou plusieurs jours. Il doit toujours y avoir la surveillance d'un adulte responsable.

RESPECT DU TERRAIN

Tout campeur doit maintenir son site et bâtiment en bon état de propreté. Il faut toujours laisser un accès libre autour de votre roulotte et en arrière. Éviter d'encombrer le libre passage avec des cordes de bois, des clôtures et votre cabanon. Si le 15 mai votre gazon n'a pas encore été fait, nous le ferons à vos frais sans aucun autre avis. Il est strictement interdit de couper ou d'endommager des arbres, creuser ou planter sur l'étendu de votre site sans avoir obtenu au préalable, l'autorisation de la direction afin d'éviter des bris dans les conduits d'eau, les tuyaux d'égouts et les fils électriques. Aucune antenne satellite sur les arbres.

ANIMAUX

Tous les propriétaires de chiens et de chats doivent toujours les tenir en laisse, sur le camping, que ce soit en promenade ou sur votre terrain. Lors de promenade sur le camping, on demande de marcher au centre des rues et NON sur les terrains, avec un max de 6' de corde. Les excréments doivent être ramassés et jetés aux ordures à l'entrée du camping. Aucun aboiement inutile ou agressivité toléré sous peine d'expulsion. UN MAXIMUM DE 2 AVIS ECRIT SERA REMIS POUR EXPULSION, LORS DE NON RESPECT. Un maximum de 2 chiens sera toléré. Aucun animal à la piscine, resto, buanderie et terrasse.

ASSURANCES

Une preuve d'assurance sera demandée avant la signature d'un contrat, pour responsabilité civile et vol pour votre car de golf. Pour votre roulotte, vous devez vous assurer contre le feu, le vol, le vandalisme et la responsabilité civile. Le camping Au Vieux Foyer ne peut être tenu responsable en cas d'événements malheureux.